

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, MONGE Armand, BONNET Ludovic, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, MASSON REGNAULT Xavier, PIZZA Muriel, ROBIN Olivier, VANHAUWAERT Michel,
- Absents non excusés : GROSJEAN Florence,
- Absents excusés : VEYRIER Bénédicte procuration à ROUX Frédéric
- ROCCHI Jean Pierre procuration à DUVILLARD Fabienne
- HENNET Geneviève procuration à MASSON REGNAULT Xavier

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil

Point 1 : MISE EN SECURITE DES MASSIFS FORESTIERS (délibération 2019/41)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a assisté à plusieurs réunions organisées par l'ONF et le Parc des Baronnes Provençales, afin de lancer une étude de mise en sécurité du Massif de Pierrelongue. Ce massif couvre plusieurs communes, Pierrelongue, La Penne sur Ouvèze, Mérindol, Eygaliers, Plaisians et Mollans. Plusieurs cas d'études ont été répertoriés pour la commune de Mollans notamment l'étude n° 6 qui consiste à la mise en place d'une citerne d'eau de 30 m³, en haut du col de la route de Mérindol quartier Roubion.

Le coût de cette installation serait de 14 000 € HT avec une subvention à hauteur de 80 %. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Point 2 : CONTRAT CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE (délibération 2019/42)

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la personne qui a été recrutée dans le cadre d'un service civique à l'office de tourisme participe également à l'animation du périscolaire tous les soirs et le mercredi toute la journée depuis la rentrée de septembre.

Ce contrat se termine le 2/12/2019. Afin de permettre la continuité du programme d'animation en cours au centre de loisirs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter cette personne sur un emploi non permanent pour une durée de travail hebdomadaire de 18 heures et ce jusqu'au 20 décembre 2019.

Les membres du conseil municipal après délibération et à l'unanimité autorise le Maire à recruter pour ce poste non permanent.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au conseil que le point jeune de l'intercommunalité de Vaison propose des activités sportives à Mollans tous les mercredis après-midi en janvier et février 2020, pour des enfants de 7 ans à 12 ans.

Ces activités se dérouleront soit à la salle du bicentenaire ou au city stade. De fait le périscolaire de Mollans pourra accompagner les enfants de cette tranche d'âge à ces activités.

Point 3 : CONTRAT CEC (délibération 2019/43)

Dans le cadre du nouveau dispositif du Contrat Emploi Compétence, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un emploi CEC dans les conditions ci-après, **à compter du 02/01/2020**

S'agissant des contrats aidés, cela se traduit par la transformation des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), en Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce PEC est un changement de politique, visant à faire des contrats aidés un instrument d'insertion par lequel l'accompagnement individualisé, comme l'accès effectif à une formation

Ce recrutement porterait sur les fonctions de renfort au périscolaire de l'école de Mollans à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées et ce pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

1) La commune de Mollans a été informée par le groupe SDH, propriétaire des logements sociaux quartier « les parrans », que ceux-ci vont être proposés à la vente, afin de favoriser les parcours résidentiels et l'accession à la propriété.

2) Dans le cadre du déploiement du réseau en fibre optique, la commune a été sollicitée par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour l'accompagner dans sa démarche foncière en vue de l'implantation d'un local technique d'environ 45 m².

L'emplacement le plus approprié pour accueillir le local technique serait l'angle du parking de l'école, proche du cabanon existant. En effet cette installation doit être au plus près du central téléphonique déjà installé au-dessus du city stade.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique demande un accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

Accord du conseil municipal.

3) Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, qu'un prochain conseil devrait avoir lieu avant le 20 octobre.

L'ordre du jour porterait sur un protocole administratif entre la communauté de communes de Vaison Ventoux et la communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençales, afin de faciliter les échanges entre les deux régions.

Séance levée à 20 heures.